



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

QUE : Le règlement portant le numéro 373 et ayant pour objet la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a obtenu un certificat de conformité le 25 avril 2023.

Toute personne intéressées peut prendre connaissance au bureau municipal situé au 119 rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs pendant les heures habituelles d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Aimé-des-Lacs
Ce quatre (08^e) jour du mois de mai 2023.

Lise Lapointe
Directrice générale